

2018_CT2_001

OBJET : Institution - Mise à jour des désignations au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Le 8 février 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 février 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIE Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CRISTIANI Georges donne pouvoir à ALBERT Guy – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – HOUEIX Roger donne pouvoir à SALOMON Monique – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Institution

■ Séance du 8 février 2018

01_01

■ Mise à jour des désignations au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération n°HN 088-219/16/CM le Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 a délégué, en vertu de la loi NOTRe, un ensemble de compétences au territoire pour lesquelles ce dernier a souhaité organiser un processus décisionnel qui repose sur des commissions thématiques dans les domaines de compétences transférées.

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a ainsi procédé à la création des commissions thématiques du Territoire par la délibération n°2016_CT2_026 du 21 avril 2016 :

- la Commission « **développement économique, emploi et agriculture** »
- la Commission « **aménagement de l'espace et mobilité** »
- la Commission « **environnement et déchets** »
- la Commission « **habitat et politique de la ville** »
- la Commission « **culture et sports** »
- la Commission « **ressources et moyens** »

Les commissions comprennent 44 membres titulaires parmi les conseillers de territoire, représentant chacune des communes membres.

Par ailleurs, les commissions comprennent 44 membres suppléants parmi les conseillers de territoire ou à défaut parmi les membres des conseils municipaux, selon la même répartition par commune. Le nombre de représentants par commune au sein des commissions tient compte de leur population respective. Aussi, la commune d'Aix-en-Provence compte 4 sièges, les communes de Vitrolles, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis et Bouc-Bel-Air disposent chacune de deux sièges et les autres communes disposent chacune d'un siège.

Suite à la démission de monsieur Jean-Christophe GROSSI, conseiller de territoire, qui siégeait en tant que membre titulaire au sein de la commission développement économique, emploi et agriculture, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire, pour la commune d'Aix-en-Provence, sur proposition du maire de la commune.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2016_CT2_026 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 21 avril 2016 portant création des commissions thématiques du Territoire ;
- La délibération n°2016_CT2_038 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative à la composition des commissions thématiques ;
- La délibération n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de pourvoir un siège de représentant titulaire dans la commission développement économique, emploi et agriculture, pour la commune d'Aix-en-Provence.

Délibère

Article unique :

Est approuvée la désignation d'un représentant titulaire de la commune d'Aix-en-Provence, au sein de la commission développement économique, emploi et agriculture.

OBJET : Institution - Mise à jour des désignations au sein des commissions spécialisées du Territoire du Pays d'Aix

A déclaré candidature comme représentant titulaire de la commune d'Aix-en-Provence au sein de la commission développement économique, emploi et agriculture :

- Moussa BENKACI

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Est proclamé élu en qualité de représentant titulaire de la commune d'Aix-en-Provence au sein de la commission développement économique, emploi et agriculture :

- Moussa BENKACI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

14 FEV. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180208-2018_CT2_001-DE
Date de télétransmission : 19/02/2018
Date de réception préfecture : 19/02/2018